



LE PRIX DU CHAUFFAGE À CLICHY VA ENFIN BAISSER

11 février 2008



Entre la grogne des locataires de la ville de Clichy (Hauts-de-seine) et l'aberration de plus en plus visible de la hauteur des prix pratiqués, la société de chauffage urbain envisage de baisser ses tarifs de 7 à 13 % pour ses 20 000 abonnés. Quoi de plus normal pour des taux 40 % plus cher que le prix moyen en France ?

J'aime 0 Envoyer
Tweeter 0

C'est ce que révèle « Le Parisien » du 29 janvier dernier. Dans une lettre adressée au maire, Gilles Catoire (PS), la SDCC (Société de chauffage de Clichy, filiale d'Elyo) vient de proposer une baisse de ses tarifs. Vingt mille abonnés sont concernés, notamment des logements sociaux.

Le malaise est donc profond et justifié pour les habitants de Clichy qui organisent une résistance depuis un moment, sans avoir eu le moindre signe de satisfaction avant ces propositions. Et on peut les comprendre. En effet, la société de chauffage propose à ses abonnés de la ville voisine de Levallois des prix deux fois inférieur et que le coût du chauffage à Clichy était 40 % plus cher que le prix moyen en France !

Dans son courrier, Elyo envisage une baisse de 7 % du tarif de vente TTC au 1er janvier et même de 13 %, si la ville s'engage à réaliser une chaufferie « biomasse » (fonctionnant partiellement au bois), ce qui permettrait de faire bénéficier les usagers d'une TVA à taux réduit.

Le conseiller municipal communiste Guy Schmaus est heureux qu'un dénouement soit en vue. Mais il reste prudent « *C'est une victoire (...) Mais il reste encore à négocier le remboursement du trop-perçu au cours des dernières années. J'espère que cela sera possible avec le concours de l'expert.* » Le dernier rapport d'expertise remis au printemps dernier estimait à 19,2 millions d'euros le montant de ce trop-perçu sur seize ans.

Mais un soupçon de mauvaise volonté de la part de la mairie est perceptible. A quelques mois des élections municipales, elle vient de nommer un nouvel expert, alors que quatre rapports indépendants lui ont déjà été remis ! « *Je ne comprends pas pourquoi la mairie ne prend pas en compte mon rapport* » s'énerve Michel Pill, dernier expert mandaté par la ville. « *Elle a décrété que c'était du n'importe quoi alors que j'ai repris l'essentiel des deux précédents audits. Le directeur de la SDCC m'a dit que les avocats de la mairie lui avaient interdit tout contact avec moi. Ils lui ont également demandé de refuser un débat contradictoire devant la commission consultative des services publics.* » explique-t-il.

Les habitants de Clichy qui vont devoir encore patienter, mais il vont pouvoir compter sur la chambre régionale des comptes qui s'intéresse de près à cette affaire.



Clichy, le 7 décembre 2007

www.ville-clichy.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Catherine MAUJARET-NDIAYE
Responsable du service organisation & méthodes

☎ : 01 41 40 91 56 – 06 16 95 96 52
☎ : 01 47 30 11 91
E-Mail : catherine.maujaret-ndiaye@ville-clichy.fr

NIRéf. : SOM/CMNIC3PLCR071207CCSPL071206

Compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 6 décembre 2007

M. Auffret ouvre la séance en tant que président de la commission, M. le Maire ayant pris un arrêté en ce sens.

Membres représentatifs du conseil municipal :

Titulaires		Suppléants	
Mme Bahmed	Excusée	M. Schmaus	Présent
M. Capdet	Excusé	Mme Lauer	Excusée
M. Fournier	Présent	M. Loiselay	Présent
M. Marchandan	Excusé	Mme Galinié	Présente
M. Muzeau	Présent	M. Cochepain	Excusé

Membres représentant les associations :

M. Auboiron, ACAC	Présent
Mme Rainsant, ORGECO	Présente
Mme Jauneau, CNL	Excusée
M. Cloarec, Club Fanny	Excusé

Membres à voix consultative invités et excusés :

M. le Directeur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
M. le Raccveur municipal

Assistait également :

Catherine Maujaret-Ndiaye, responsable du service Organisation et méthodes

Rappel de l'ordre du jour :

- approbation du compte rendu de la réunion précédente
- débat contradictoire entre l'auteur du dernier audit et le concessionnaire.

Le compte rendu de la réunion de la Commission du 29 novembre 2007 est approuvé.
M. Auboiron demande toutefois que soit précisé le point suivant : « l'emprunt a été contracté pour financer l'extension du réseau pour un raccordement futur sur le quartier Bac d'Asnières (et non Berges de Seine), d'où les charges financières ».

Lors de la dernière réunion, les membres de la commission ont souhaité inviter M. Pille, l'auteur du dernier audit, et M. Lahaye, président de la SDCC, à un débat contradictoire.

Les intervenants ont tous deux décliné l'invitation à venir débattre devant la Commission.

M. Auffret fait lecture du courrier daté du 5 décembre de M. Thierry Lahaye, Président de la SDCC.

M. Auffret fait également lecture du courrier du 4 décembre de M. Pille et de sa réponse à ce courrier.

Ces courriers sont annexés au compte rendu.

Compte tenu des sous entendus appuyés de M. Pille, M. Auffret demande aux membres de la Commission si, de leur point de vue et dans l'état actuel de leur connaissance du dossier, il y a matière à engager une procédure pénale contre le concessionnaire de la Ville. Un tour de table est engagé.

M. Muzeau rappelle qu'il a assisté à l'essentiel de la dernière réunion même s'il n'est pas resté jusqu'à la fin. Néanmoins, il estime qu'il ne s'agit pas d'une affaire relevant du droit pénal. Les commissaires aux comptes ont certifiés les comptes annuels de la SDCC. Le concessionnaire a fait une offre de prix que les services municipaux ont pu analyser et valider. Il est donc, dans ces conditions, normal de s'orienter vers une négociation et non une action en justice.

M. Loisel est d'accord sur le caractère non pénal de l'affaire mais ne comprend pas, pour sa part, que le concessionnaire refuse la confrontation. Cette position lui semble suspecte. Un avenant pour l'avenir est effectivement indispensable mais M. Loisel estime qu'il faut également agir pour régler les questions relevant du passé.

M. Fournier partage l'avis de M. Loisel. Même si les représentants d'Elyo n'apprécient pas M. Pille, leur refus de tout débat avec lui est suspect. Concernant le recours éventuel à une procédure pénale, M. Fournier répond par la négative.

M. Schmaus écarte également la procédure pénale. Il estime que la Commission est en échec par rapport à la mission d'investigation qui lui a été confiée le Conseil municipal, du fait du refus du débat contradictoire par un des protagonistes. Il faudrait trouver un moyen pour que la confrontation puisse avoir lieu.

M. Auboiron, Mme Galinié et Mme Rainsant arrivent aux mêmes conclusions quant au caractère non pénal de l'affaire.

M. Auffret propose alors aux membres de la commission que la SDCC soit confrontée à l'autre cabinet d'audit ayant travaillé sur le chauffage urbain : Finance Consult.

La date du vendredi 14 décembre à 19 heures est retenue pour un débat contradictoire entre Finance Consult et la SDCC. Ces derniers seront contactés en ce sens.

La question du prix de vente de la vapeur par la CPCU à la SDCC est posée. Une relance téléphonique auprès du secrétariat de M. de Préaumont a été effectuée pour que cet élément soit communiqué à la Commission.

M. Auffret fait savoir à la Commission qu'il a demandé à Mme Maujaret-Ndiaye de se rendre à la journée consacrée aux réseaux de chaleur organisée par l'association AMORCE (1).

Une enquête sur les prix de vente de l'énergie est conduite tous les deux ans depuis la création d'AMORCE en 1988. Elle propose une analyse des performances économiques du chauffage urbain, plutôt favorable en comparaison des moyens de chauffages individuels ou petit collectif avec les hausses récentes des prix de l'énergie, mais très hétérogènes d'un réseau à l'autre.

Prix moyens constatés (recette annuelle / fourniture) :

en € HT/MWh	sur 231 réponses	sur 60 réponses
Moyenne des prix de vente	59,0	59,7
Prix moyen de vente	53,7	54,0

La facture moyenne annuelle d'un logement utilisant le chauffage urbain est de 805 € TTC/an. C'est la deuxième facture la moins chère après le gaz, l'écart se resserrant fortement.

La présentation in extenso de cette enquête est annexée au compte rendu.

(1) AMORCE est une association créée en 1987 selon la loi de 1901 qui regroupe 276 collectivités et 121 professionnels. C'est un lieu d'échange d'expériences et de proposition sur plusieurs domaines d'activité :

- les réseaux de chaleur (technique, économie, droit, fiscalité)
- la gestion des déchets municipaux (choix techniques de collecte, de valorisation, de stockage, de transport, réglementations, coûts, financements, aspects juridiques, fiscalité, information)
- la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales (production, distribution, consommation, conséquences des choix d'urbanisme et de transport)



Clichy, le 12 novembre 2007

www.ville-clichy.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Catherine MAUJARET-NDIAYE

Responsable du service organisation & méthodes

☎ : 01 41 40 91 56 – 06 16 96 96 52

☎ : 01 47 30 11 91

E-Mail : catherine.maujaret-ndiaye@ville-clichy.fr

NIRéf. : SOMCMNICSPL/CR071026

A l'attention des membres de la
Commission consultative des services
publics locaux

Compte rendu de la commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2007

La Commission est présidée par M. Auffret par délégation de M. Le Maire

Membres représentatifs du conseil municipal :

Titulaires		Suppléants	
Mme Bahmed	Excusée	M. Schmaus	Présent
M. Capdet	Présent	Mme Lauer	Excusée
M. Fournier	Présent	M. Loiselay	Présent
M. Marchandan	Excusé	Mme Galinié	Présent
M. Muzeau	Excusé	M. Cochepain	Présent

Membres représentants les associations :

M. Auboiron, ACAC	Présent
Mme Rainsant, ORGECO	Excusée
Mme Juneau, CNL	Excusée
M. Cloarec, Club Fanny	Excusé

Membres à voix consultative invités et excusés :

M. le Directeur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

M. le Receveur municipal

Assistait également :

Catherine Maujaret-Ndiaye, responsable du service Organisation et méthodes

Rappel de l'ordre du jour :

La mise en place de la commission d'enquête :

- Objectifs de la commission
- Périmètre de son intervention
- Calendrier des auditions

M. Auffret ouvre la séance en tant que président de la commission, M. le Maire ayant pris un arrêté en ce sens.

M. Cochepain demande quelle est la nature exacte de la Commission. Est-ce une commission d'enquête ad hoc ou est-ce une mission de la Commission consultative des services publics locaux ?

En réponse à ce point, M. Auffret fait lecture de la délibération du Conseil municipal et en conclut qu'il s'agit bien d'une mission confiée à la Commission consultative des services publics locaux.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 septembre dernier, a mandaté la Commission consultative des services publics locaux pour mener une enquête et procéder à cette fin aux auditions nécessaires des parties prenantes au contrat de concession pour le chauffage urbain.

Les membres de la Commission conviennent que la mission est très large et acceptent l'ordre du jour proposé.

Objectifs de la commission et périmètre d'intervention

M. Auffret souhaite que chacun s'exprime sur ce point et laisse donc la parole aux membres de la Commission.

M. Cochepain propose qu'une présentation de la problématique soit exposée par les services municipaux puis que le Conseil de la Ville donne son avis sur cette problématique.

M. Auboiroux estime qu'une comparaison entre les différentes sources d'énergies (gaz, électricité, géothermie) serait intéressante. La comparaison pourrait également être faite avec d'autres villes.

M. Fournier objecte que ce point est déjà connu puisque dans les rapports figurent certaines comparaisons. Il est ainsi écrit que le coût annuel par logement se situerait au 74^{ème} rang sur les 78 réseaux sur lesquels s'est basée l'enquête Amorce. Il souhaite en revanche comprendre cette situation, comprendre pourquoi la ville se retourne aujourd'hui seulement contre Elyo d'une part et informer les Clichois d'autre part. Pour cela, il lui semble intéressant de revoir M. Pille.

M. Cochepain s'accorde sur les propos de M. Fournier. Il souhaiterait également avoir des explications techniques sur le fonctionnement du réseau.

M. Schmaus intervient tout d'abord pour se réjouir de l'existence de cette commission d'enquête à condition qu'elle aille vite. Il souligne ensuite la volonté unanime d'aller jusqu'au bout. Il attend par ailleurs que la commission fasse des propositions de solutions, de réparation du préjudice si celui-ci est avéré.

Enfin, il considère comme nécessaire la désignation d'un rapporteur qui parlera au nom de tous et rendra compte au Conseil municipal. Il indique qu'il pourrait s'agir du président.

Le calendrier et la liste des personnes à entendre devront être déterminés aujourd'hui. Les noms d'Elyo et de Levallois Energie Maintenance (LEM) sont avancés.

M. Auffret confirme qu'il souhaite également que la commission se penche sur le passé pour avoir des précisions sur le calcul du prix de vente de chaleur et connaître la position d'Elyo. Il préconise que dans un deuxième temps, la commission s'interroge sur l'avenir : le réseau reviendra dans le giron de la Ville en 2015. La Ville a été précurseur en son temps lors de la construction de son réseau de chaleur. Il conviendra de s'interroger également sur l'avenir du réseau.

M. Auboiron relève qu'en effet, si le réseau au début de son installation était relativement cher, le taux de raccordement étant plus élevé, les prix ont baissés proportionnellement. Il affirme sa confiance en Elyo, entreprise qu'il considère comme sérieuse.

M. Fournier rétorque que des scandales financiers ont impliqué Suez dont Elyo est la filiale. M. Fournier et M. Loiselay réitérent leur demande de revoir M. Pille puisque celui-ci a déjà travaillé dans ce genre d'entreprise et sur ce type de sujet. Ils suggèrent également une rencontre avec la société TIRU¹ ou la CPCU² qui pourrait faire une présentation comparée de la situation à Clichy et à Levallois.

Calendrier des auditions

Un débat s'instaure pour savoir si la présentation des problématiques juridiques, financières, industrielles et techniques sera faite par les services de l'administration ou par des experts.

Les membres décident finalement qu'à la prochaine réunion de la commission, seront entendus, s'ils acceptent :

- M. Pille
- La société TIRU ou la CPCU
- Levallois Energie Maintenance.

L'objectif de cette réunion étant de comprendre la problématique.



Pour M. Cochapain, l'étape suivante pourrait être l'audition du Maire. Cette proposition n'est pas retenue par les membres de la commission considérant que celle-ci n'était pas là pour s'ériger en tribunal.

Il est convenu que, dans un deuxième temps, le Conseil de la Ville sera entendu, sachant que les avocats de la Ville sont entrés en contact avec ceux de la SDCC. L'examen des arguments de réponse fournis par Elyo ne pourra se faire qu'à partir du 30 novembre, date fixée de remise de leur réponse aux audits.

Le créneau du jeudi à 19h est conservé

Les membres de la commission seront contactés pour convenir d'une prochaine réunion en fonction de la date retenue pour les auditions

¹ TIRU : Traitement Industriel des Résidus Urbains, filiale du Groupe EDF (51%) et dont les autres actionnaires sont Suez environnement (25%) et Veolia Environnement (24%), spécialisée dans la valorisation énergétique des déchets ménagers sous forme d'électricité et de chauffage (3ème opérateur européen)

² CPCU : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, société anonyme dont les actionnaires principaux sont Elyo (84,38%) et la ville de Paris (33,50%). 3ème réseau au monde de chauffage urbain par la vapeur, CPCU livre la chaleur au domicile d'un quart des Parisiens